AR Prefecture

006-210601365-20231106-2023110601-DE
Reçu le 09/11/2023
Publié le 09/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOSPEL
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023
L'AN DEUX MIL VINGT TROIS ET LE SIX NOVEMBRE A 20H30
Délibération 2023-11-06-01

Le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Christophe BRUNENGO		x	x	Renaud DETOEUF	
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU		x	x	Jean-Mario LORENZI	
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Livia VERET		x	x	Eliane ALBIN	
Véronique TROCH	x				
Nicolas CROO		x	x	Martine FERRERO	
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANSCHE	x				
Nicolas REY		x	x	Cyril BLANSCHE	
Lucas CHAREF	x				
Fabienne AVENOSO	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE	x				
Jérôme BERETTI	x				
Christophe DECADI		x			
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ		x	x	Jean-Pierre PEGLION	

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

Objet : Délibération pour coupes de bois exercice 2024- Validation et Destination
Rapporteur : Michel POGGI

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Michel POGGI, rapporteur, qui expose au Conseil municipal qu'un courrier en date du 25 Juillet 2023 de l'Office National des Forêts

AR Prefecture
006-210601365-20231106-2023110601-DE
Reçu le 09/11/2023
Publié le 09/11/2023

(ONF) porte à la connaissance de la commune les coupes prévues pour l'exercice 2024 dans la forêt relevant du régime forestier de notre collectivité.

Le conseil municipal est appelé à :

- Approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-dessous et de préciser la destination des coupes et leur mode de commercialisation.

Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir en ha	Volume présumé en m3 /ha	Coupe prévue par le document d'aménagement	Année prévue
30_t	amélioration	11	50	oui	2024

Destination :

Parcelle	Vente	Délivrance
30_t	**X**	

Mode de commercialisation :

Mode de Vente : **Mode de mise à disposition à l'acheteur :**

Appel d'offre sur pied en bloc

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré :

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2024
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées : parcelle 30_t sur une surface de11 ha pour un volume de 50 m3 /ha
- Précise la destination des coupes et leur mode commercialisation : vente sur pied par appel d'offre
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues

Ainsi fait et délibéré, l'an, mois et jour que dessus.

		Commentaires
Pour	*25*	
Contre	*00*	
Absentions	*01*	

Le Maire, Le secrétaire de séance

Mairie de SOSPEL 06380 SOSPEL